

Budget participatif

BULLETIN DE VOTE

Réinventer notre municipalité

Du 21 novembre au 5 décembre inclusivement - Instructions sur le vote

Parmi les 5 projets suivants, vous devez faire votre choix sur 3 projets par ordre d'intérêt

1   

2  

3 

Bulletin de vote – Budget participatif 2020-21

Inscrire un chiffre

Centre d'apprentissage de vélo de montagne au Mont Avalanche
Présenté par Julie Turgeon

Scène permanente au Mont-Avalanche
Présenté par Brice Virolle

Circuit récréo-forme punch – 10 stations dans le noyau villageois
Présenté par Jean-Guy Migneault

Douche extérieure et remplissage de bouteille d'eau à la plage
Présenté par France Chauvin et Céline Duranleau

**Support à canot, kayak, paddle board à la plage,
marina et parc Belisle**
Présenté par Claude Ricard et Martine Morneau

Je, _____, résident au _____

Inscrire en lettres d'imprimerie

adresse à Saint-Adolphe-d'Howard

atteste avoir les qualités requises pour exercer mon droit de vote dans le cadre du Budget participatif de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard.

Signature

VERSO 

Budget participatif

BULLETIN DE VOTE

Réinventer notre municipalité



Retour du bulletin de vote

Les bulletins de votes en format papier doivent être déposés dans la boîte postale située à l'avant de l'hôtel de ville au plus tard le 5 décembre 2020. (adresse : 1881, chemin du Village).

Aucun autre format de bulletin de vote ne sera accepté.

Admissibilité au vote

Tous les citoyens, résidents et propriétaires de Saint-Adolphe-d'Howard âgés de 17 ans et plus ont le droit de voter

- o Un bulletin de vote par personne pour le volet général;
- o Un maximum de 3 projets par ordre d'intérêt (de 1 à 3);
- o Tout doublon sera automatiquement éliminé de la compilation;
- o Tout bulletin de vote papier incomplet ou illisible sera rejeté;
- o Tout bulletin de vote ne répondant pas aux conditions et exigences sera rejeté.

Système de vote

Il est possible de se procurer un bulletin de vote de la manière suivante :

- o En téléchargeant et imprimant un bulletin sur le site internet;
- o En le demandant à la préposée de la bibliothèque municipale selon les heures d'ouverture.